

M. le Commissaire Ainey prend son siège.

3.—(24422) Soumis un rapport du Député-Ingénieur en Chef, au sujet des expropriations et réclamations en dommages, résultant de l'élargissement et du changement de niveau du tunnel de la rue Saint-Denis.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De référer le dossier au Président du Bureau des Evaluateurs, afin de s'assurer si les échanges suggérés peuvent être faits.

4.—(24165) Soumise une communication de l'Ingénieur en Charge des Travaux du Tunnel de l'avenue du Parc, se rapportant à la fermeture éventuelle de l'avenue du Parc et à l'étaffonnage des voies du C. P. R.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De référer ladite communication au Département en Loi pour direction.

5.—Soumises sept séries de mandats, vérifiés par le Contrôleur et Auditeur de la Cité, au montant respectif de \$83,394.68, \$264.23, \$13,335.29, \$26,031.75, \$25,273.83, \$2,217.15, \$930.19.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'en autoriser le paiement.

6.—Soumise une communication des journalistes, faisant le service de l'Hôtel-de-Ville, au sujet des bureaux mis à leur disposition.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De référer au Surintendant des Edifices Municipaux pour rapport.

7.—Soumis un rapport du Greffier de la Cité, recommandant de faire voter un crédit additionnel de \$96.60, pour parfaire le montant requis, pour l'achat de la propriété de MM. Philias Mathieu, et al., re élargissement de la rue de Montigny Est.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant le vote de la somme ci-dessus.

8.—(24077) Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De reconsidérer la résolution du Bureau, en date du 7 décembre courant, au sujet de la nomination de M. Courtney, comme membre du Bureaux des Examineurs des Plombiers, et de rescinder ladite résolution.

M. le Maire laisse son siège, et M. le Commissaire Hébert est appelé à présider.

9.—Soumis un rapport du Département en Loi, au sujet du protêt signifié à la Cité, par la compagnie "Montreal Foncier Limitée", en rapport avec l'achat de certains terrains situés sur le prolongement du Boulevard Saint-Laurent.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef, afin que ce dernier fournisse les renseignements demandés par le Département en Loi.

10.—(24316) Soumis un rapport du Département en Loi, au sujet de la demande faite, par les autorités de la Ville de Montréal-Est, pour obtenir l'autorisation d'égoutter une partie de leur territoire dans l'égout-collecteur de la rue Notre-Dame.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De recommander au Conseil qu'un contrat soit passé avec la Ville de Montréal-Est, afin de lui permettre de raccorder ses égouts avec ceux de la Ville de Montréal, moyennant une indemnité de \$14.70 par acre de territoire, soit \$2,350 aux conditions suivantes:

Ladite Ville de Montréal-Est devant être responsable des dommages qui pourront être occasionnés pendant la durée desdits travaux, ainsi que de tous dommages pouvant résul-

Commissioner Ainey took his seat.

3.—(24422) Submitted a report from the Deputy Chief Engineer, anent the expropriations and claims for damages in connection with the widening and change of level of the St. Denis street tunnel.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That the matter be referred to the Chairman of the Board of Assessors, in order to ascertain whether the alterations suggested can be made.

4.—(24165) Submitted a communication from the Engineer in charge of the works on the Park avenue tunnel, in connection with the eventual closing of Park avenue and the propping of the C. P. R. tracks.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That the same be referred to the Law Department for advice.

5.—Submitted seven series of warrants verified by the City Comptroller and Auditor, amounting respectively to \$83,394.68, \$264.23, \$13,335.29, \$26,031.75, \$25,273.83, \$2,217.15, \$930.19.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: To authorize the payment thereof.

6.—Submitted a communication from the City Hall reporters, anent the offices placed at their disposal.

On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That the matter be referred to the Superintendent of the City Hall for a report.

7.—Submitted a report from the City Clerk, recommending that an additional appropriation of \$96.60 be voted to make up the amount required for the purchase of the property of Messrs. Philias Mathieu et al. re widening of de Montigny street East.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the above sum be voted.

8.—(24077) On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: To reconsider the resolution adopted by the Board on the 7th December instant, anent the appointment of Mr. Courtney, as member of the Board of Examiners of Plumbers, and to repeal said resolution.

His Worship the Mayor left his seat.

Commissioner Hébert was called to the Chair.

9.—Submitted a report from the Law Department, anent the protest served upon the City by the "Compagnie Montréal Foncier Limitée", in connection with the purchase of certain pieces of land situated on the extension of St. Lawrence Boulevard.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That the same be referred to the Chief Engineer, with a request that he furnish the information asked for by the Law Department.

10.—(24316) Submitted a report from the Law Department, anent the application from the authorities of the Town of Montreal East for authorization to drain part of their territory into the main sewer on Notre Dame street.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that a contract be passed with the Town of Montreal East whereby it will be allowed to connect its sewers with those of the City of Montreal on payment of an indemnity of \$14.70 per acre of territory, i.e.: \$2,350, and on the following conditions:

The said Town of Montreal East shall be responsible for all damages which may be occasioned during the said works as well as for all damages which may result from